



COUPE DEPARTEMENTALE FEMININE

SAISON 2023 2024

REGLEMENT

Le responsable de l'épreuve ou le juge-arbitre sont habilités à adapter ce règlement, en respectant l'équité entre toutes, lors de cette rencontre, en fonction du nombre de joueuses inscrites et de toute situation particulière pouvant se présenter.

1) Article 1 : objet

La coupe départementale féminine est un tournoi de tennis de table homologué qui se déroulera le dimanche 2 juin 2024 à NEUFCHATEL-EN-BRAY. Gymnase ANQUETIL, boulevard Gustave EIFFEL (à côté de la piscine Aqua-Bray)).

Cette coupe départementale féminine est organisée par le CD76TT.

2) Article 2 : organisation et modalités de fonctionnement

- **Joueuses concernées** : cette coupe est ouverte à toutes les licenciées « compétition » du CD76TT.
- **Déroulement de la coupe départementale**

La compétition comptera au maximum 60 **participants**

- 15 poules de 4 joueuses par ordre de classement FFTT (points indiqués sur la licence de janvier) puis tableau en classement intégral.

REMARQUE : les poules sont élaborées selon la méthode du serpent

5 tableaux :

- ✚ Loisirs (avec présentation d un certificat médical)
- ✚ - de 600 points
- ✚ - de 800 points
- ✚ - de 1000 points
- ✚ - de 1300 points

REMARQUE : inscription dans un **seul** tableau



**COMITE DEPARTEMENTAL
DE SEINE-MARITIME
DE TENNIS DE TABLE**

Date : 04/05/2024
Source : Commission
féminine

3) Article 3 : arbitrage des rencontres

Toutes les rencontres seront arbitrées par les joueuses elles-mêmes.

4) Article 4 : Inscriptions

<http://cdtt44.fr/recette/espaceClubsJoueurs/espace/index/php?organisme=L18>

Le montant de l'engagement est de 7 euros par joueuse

Date-limite d'inscription : le mercredi 29 mai 2024, 20 heures

5) Article 5 : Contacts & renseignements

→ Pour le district rouennais : Perrine BRUYERE pbe@cd76tt.fr ;
Marie-pierre GOURDAIN mgn@cd76tt.fr

→ Pour le district havrais : Sandrine DEVAUX sandrinede76400@gmail.com

→ Pour le district dieppois : Catherine SAMSON csn@cd76tt.fr

6) Article 6 : annulation de l'évènement

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'évènement au plus tard 2 jours avant la date fixée pour la coupe départementale.

7) Article 7 : organisation de la journée

- A partir de 9 h 30 : pointage
- 10 H : début de la compétition

horaire prévisionnel de fin : 17h